



INSCRIPTIONS SAISON 2023-2024



La pratique du Tir à l'Arc vous intéresse : les ARCHERS DU STADE AURILLACOIS sont prêts à vous accueillir et vous font part des renseignements suivants :

LES MEMBRES DU BUREAU

✓ Jacques MAURÉ

Président

La Course du Mouton 15220 ROANNES ST MARY ☎ 06.83.41.06.17 – Mail : jacques.maure4@ornage.fr

✓ Pierre CASAGRANDE

Trésorier

102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.08.63.37.85 – Mail : pmc-batillac@cegetel.net

✓ Nadine AUTARD

Secrétaire

102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.74.29.30.13 – Mail : nadine-15@neuf.fr

LA LICENCE

La licence assurance est obligatoire pour la pratique du tir à l'arc dans un club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Elle est délivrable à partir du 1^{er} septembre 2023, exigible à compter du 1^{er} octobre 2023, et valable jusqu'au 31 août 2024. La licence, dont le tarif annuel est variable selon les catégories (voir au verso), donne droit :

- à une assurance couvrant votre responsabilité civile pour la pratique du tir à l'arc sur l'ensemble du territoire français,
- aux initiations et entraînements animés par des diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- à participer à des rencontres amicales et à des compétitions officielles départementales et régionales,
- au prêt de l'arc pour la première année.

Lors de la 1^{ère} souscription de la licence, vous devez obligatoirement prévoir l'achat de petit matériel (6 flèches, 1 palette, 1 protège-bras, 1 dragonne, 1 carquois).

Un pack comprenant ce petit matériel vous est proposé à la vente au tarif de 75 €.

La production d'un certificat médical n'est plus obligatoire sous réserve de satisfaire chaque année à un questionnaire de santé ; sauf si les réponses à ce questionnaire de santé conduisent à un examen médical.

A compter de la seconde année de pratique et à partir de la catégorie « U15 » (minimes 13 à 14 ans), il vous sera demandé une location de 20 € par trimestre.

Pour les adultes, les arcs vous seront remis pour la durée de la saison sportive et seront placés sous votre responsabilité ; il vous sera demandé un chèque de caution de 150 € non encaissé.

Aucun accident ne saurait être imputable au club qui décline toute responsabilité.

LES ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu au *Gymnase Marie Marvingt (site de Peyrolles)* à Aurillac :

Initiation et perfectionnement	Vendredi	de 18h à 19h 30'	- Initiation pour les archers débutants jeunes (poussins, benjamins minimes, cadets, juniors) et adultes - Perfectionnement pour les archers jeunes et pour les archers adultes 2 ^{ème} année de licence
Entraînement compétitions et Tir libre	Mardi	de 18h à 21h	- Archers ayant obtenu un niveau suffisant pour tirer à 18 mètres - Archers autonomes et/ou participants aux compétitions - <i>Entraînements compétitions pour archers adultes et jeunes à partir de la seconde année de licence</i>
	Jeudi samedi	de 18h à 21h de 14h à 16h <i>(de 14 h à 15 h)</i>	

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail: archerstadeaurillacois@gmail.com

Les 2 premières séances d'initiation des vendredis 15 et 22 septembre sont offertes..., alors N'HÉSITEZ PAS, VENEZ ESSAYER LE TIR A L'ARC!!!

Site internet: <http://club.sportsregions.fr/stadeaurillacois>

**LES CATEGORIES D'AGE ET LE TARIF DES LICENCES
SAISON 2023/2024**

Catégories	Âges requis en 2024	Tarifs annuels Licence	« Pack petit matériel » <i>(1^{ère} année de licence)</i>	TOTAL
POUSSINS (P)	né(e)s entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015 (9 et 10 ans)	64,00 €	75 €	139 €
JEUNES (J)	né(e)s entre le 01.01.2004 et le 31.12.2013	73,00 €	75 €	148 €
U13 (Benjamin(e)s)	né(e)s entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013 (11 à 12 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U15 (Minimes)	né(e)s entre le 01.01.2010 et le 31.12.2011 (13 à 14 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U18 (Cadet(te)s)	né(e)s entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009 (15 à 17 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U21 (Juniors)	né(e)s entre le 01.01.2004 et le 31.12.2006 (18 à 20 ans)	73,00 €	75 €	148 €
ADULTES Pratique en club et en compétition (A)	né(e)s avant le 31.12.2003	99,00 €	75 €	174 €
Pas de pratique (E)		86,00 €	-	-
Sénior 1 (S1)	né(e) entre le 01.01.1985 et le 31.12.2003 (21 à 39 ans)	99,00 €	75 €	174 €
Sénior 2 (S2)	né(e) entre le 01.01.1965 et le 31.12.1984 (40 à 59 ans)	99,00 €	75 €	174 €
Sénior 3 (S3)	né(e) avant le 01.01.1965 (60 ans et plus)	99,00 €	75 €	174 €
CONVENTIONS	Uniquement sur présentation de la licence compétition des fédérations concernées			
- FFH* (H)	*L'adhérent(e) devra s'acquitter de la licence FFH auprès de la F.F.H. et ne paiera au club que le montant de la part club.	*30,00 €	75 €	105 €
- FFSA (H)		50,00 €	75 €	125 €
- FFSU (U) et UNSS (S)		50,00 €	75 €	125 €
DECOUVERTE (D)	Pas de condition d'âge - 1^{ère} licence à compter du 1^{er} mars 2024	32 €	-	-

Réductions :

- ❖ de **12 €** à partir du **second membre** d'une même famille.
- ❖ de **10 €** pour les licencié(e)s bénéficiaires de la **CARTE A+ 2023**

Sont également acceptés les chèques « PASS CANTAL » et les « PASS SPORT »